

POUR FAVORISER TA RÉUSSITE...

Des mesures de soutien variées

- ✓ **Une école orientante** ; c'est-à-dire qui t'aidera à découvrir ce que tu aimes et ce que tu veux réussir;
- ✓ **Les groupes stables** qui permettent aux mêmes élèves de partager la majorité de leurs cours;
- ✓ **Le tuteur** qui suit l'élève toute l'année, le motive, l'informe et le conseille;
- ✓ Les périodes de **récupération**;
- ✓ **Le soutien pédagogique** pour combler des retards dans une matière ;
- ✓ Les classes **d'adaptation scolaire**;
- ✓ **Le personnel de soutien et des services complémentaires** (responsable de l'encadrement, TES, secrétaires, infirmière, concierges et surveillants).

Un encadrement sécurisant

L'école possède des règles de conduite basées sur le respect de soi, des autres et de l'environnement. Les adultes de l'école veilleront à ton bien-être en tout temps.

De l'effort récompensé

Chaque soir, tu dois consacrer du temps à tes travaux scolaires, à l'étude ou à la lecture. Durant l'année scolaire, tu recevras trois bulletins et une communication écrite. Si des difficultés sont détectées, on te proposera des mesures de soutien. Pour souligner tes efforts, il y aura plusieurs remises de diplômes de mérite tout au cours de l'année et un gala Méritas à la fin de l'année.

Les matières à projet

Les matières à projet sont très importantes à l'école secondaire des Hauts-Sommets pendant toute l'année. Une matière à projet, c'est un domaine d'apprentissage qui rejoint tes intérêts et qui sera pour toi, une sorte de passerelle que l'on exploitera pour faire des liens avec toutes les matières, afin que tu demeures intéressé(e) et motivé(e) à apprendre. C'est donc un moyen de soutenir toute ta démarche d'apprentissage.



Code de vie

2019-2020

TENUE VESTIMENTAIRE

Dans les lignes qui suivent, tu retrouveras ce que le personnel de l'école et l'équipe de direction attendent de toi en ce qui concerne le port de l'uniforme.

1. Tu dois porter l'uniforme tel que tu l'as acheté. Le polo ou la chemise doit être porté en tout temps.
 - a. Aucune modification ne sera acceptée. En classe, seuls les vestes marines, les vestes grises et le chandail coton ouaté de l'école de la collection Raphaël U sont acceptés pour accompagner l'uniforme.
2. Tout ce qui est apparent sous l'uniforme devra être blanc ou noir uni, soit la camisole ou le t-shirt à manches courtes ou longues (sans capuchon).
3. Si tu portes une ceinture, elle doit être sans aucun accessoire.
4. Le chandail des Conquérants, de danse (fourni avec le profil), celui de Raphaël U ou un chandail uni de votre choix est autorisé en éducation physique. Le pantalon ou le short bleu ou noir doit être adéquat pour faire du sport. **Les souliers de course sont obligatoires en éducation physique.**
5. L'élève doit se procurer un leggings noir et/ou un cuissard noir. Chandails acceptés en danse :
 - a. chandail des conquérants, chandail de danse (fourni avec le profil) ou le chandail de Raphaël U.
6. Lorsque l'élève est non conforme, il sera dirigé vers la Ressource

1. Je m'engage à respecter mes pairs et le personnel.

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
J'évite d'être agressif et de me battre avec un autre élève.	Suspension externe de 3 jours automatiquement Signature d'un contrat d'engagement de non-violence
Je n'encourage pas la bousculade ni la bataille.	Mesure disciplinaire. selon l'implication de l'élève
Je ne vole pas.	<ul style="list-style-type: none">- Suspension possible au local de retrait ou à la maison.- Possibilité de plainte policière.- Retour à l'école avec les parents.- Je répare le tort causé.
Je ne fais pas de vente d'objets à l'école.	<ul style="list-style-type: none">- Saisie et remise de l'objet de vente aux parents.- Mesure disciplinaire.
Je suis respectueux en gestes et en paroles en tout temps et dans tous les lieux (à l'école, à l'extérieur de l'école et sur le cyberspace).	<ul style="list-style-type: none">- Suspension immédiate pour manque de respect envers un membre du personnel.- Mesures disciplinaires pour manque de respect envers un pair.- Possibilité de demande de transfert dans une autre école.- Possibilité d'une plainte policière.

Intimidation : protocole d'intervention

L'intervenant(e) rencontre la victime ainsi que l'intimidateur afin d'enquêter sur la situation



Les parents de la victime et de l'intimidateur sont contactés pour les informer de la situation

<u>Infraction pour l'intimidateur</u>	<u>1^{re} infraction</u>	<u>2^e infraction</u>	<u>3^e infraction</u>
<u>Mesures disciplinaires</u>	Lettre d'excuses. Réflexion. Suspension interne ou externe selon la gravité des gestes posés. Communication avec les parents	Rencontre avec les parents de l'intimidateur, la responsable de l'encadrement et le T.E.S responsable de l'élève. Lettre d'excuses. Réflexion. Rencontre avec le policier éducateur. Contrat d'engagement. Suspension à l'interne ou à l'externe selon la gravité des gestes posés	Suspension à l'externe suivi d'un arrêt d'agir de 3 jours au Tremplin. Rencontre avec les parents de l'intimidateur, la direction responsable de l'élève, la responsable de l'encadrement et le T.E.S. Une évaluation du dossier de l'intimidateur sera faite afin de mettre des mesures en place.

Un suivi auprès de l'élève intimidé sera fait par son éducateur de niveau.

Intimidation : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Témoin : tu es témoin d'un acte d'intimidation, tu dois le dénoncer. Tu peux en parler à un adulte en qui tu as confiance afin qu'il te réfère à la personne qui peut aider la personne intimidée. Tu pourrais faire une différence importante pour cette personne.

Vous pouvez en tout temps dénoncer une situation d'intimidation en contactant la responsable de l'encadrement, au 450-436-7414 poste 3103.

2. Je m'engage à faire mon travail d'élève et à être proactif dans le cadre de mes apprentissages scolaires.

Persévérance

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
Je participe aux activités de ma classe (avec écoute, attitude positive, effort constant et en mise au travail, dès que demandé).	Mesure disciplinaire.

Honnêteté intellectuelle

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
Je m'abstiens de plagier, de tricher et d'utiliser de faux documents et de fausses signatures.	- La note 0% est attribuée jusqu'à la reprise prévue.

Méthodes de travail

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
J'inscris mes travaux à mon agenda et je respecte les exigences et les échéanciers pour leur remise.	Mesure disciplinaire.

Circulation

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
Toute circulation à l'intérieur des périodes de cours doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'enseignant(e) à l'agenda. (carton de circulation en éducation physique et danse).	Faute d'autorisation, l'élève sera immédiatement retourné en classe, accompagné de l'intervenant.

Article sur la Loi de l'instruction publique

OBLIGATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

14. Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité.

17. Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire.

17.1. La commission scolaire doit, à la demande du ministre et en utilisant les renseignements qu'il lui fournit concernant un enfant qui pourrait ne pas remplir son obligation de fréquentation scolaire ou ses parents, effectuer auprès de ces derniers les démarches qu'il lui indique afin de connaître et, le cas échéant, de régulariser la situation de cet enfant.

À cette occasion, elle doit en outre informer les parents des obligations découlant des articles 14 à 17 ainsi que des services éducatifs auxquels l'enfant a droit en vertu de la présente loi. Les parents doivent fournir à la commission scolaire, dans un délai raisonnable, tout renseignement qu'elle requiert relativement à la situation de leur enfant.

Lorsque les démarches n'ont pas permis de connaître la situation de l'enfant ou de la régulariser, la commission scolaire le signale au directeur de la protection de la jeunesse après en avoir avisé par écrit les parents de l'enfant.

18. Le directeur de l'école s'assure, selon les modalités établies par la commission scolaire, que les élèves fréquentent assidûment l'école.

En cas d'absences répétées et non motivées d'un élève, le directeur de l'école ou la personne qu'il désigne intervient auprès de l'élève et de ses parents en vue d'en venir à une entente avec eux et avec les personnes qui dispensent les services sociaux scolaires sur les mesures les plus appropriées pour remédier à la situation.

Lorsque l'intervention n'a pas permis de remédier à la situation, le directeur de l'école le signale au directeur de la protection de la jeunesse après en avoir avisé par écrit les parents de l'élève.

18.2. L'élève prend soin des biens mis à sa disposition et les rend à la fin des activités scolaires.

À défaut, la commission scolaire peut en réclamer la valeur aux parents de l'élève mineur ou à l'élève majeur.

Ponctualité

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
Je suis à l'heure à l'école et au début de chaque cours. <u>Je suis à ma place, en classe, quand la cloche sonne avec tout mon matériel.</u>	<ul style="list-style-type: none">- Possibilité de retenue.- Des retards répétitifs ou abusifs entraîneront une mesure disciplinaire.


Présence aux examens

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
Ma présence est obligatoire pour tout examen. Seulement quatre motifs d'absences sont autorisés : <ul style="list-style-type: none">- Délégation sportive ou artistique d'envergure nationale;- Convocation au tribunal;- Décès d'un proche;- Maladie motivée par un billet du médecin.	<ul style="list-style-type: none">- Selon la politique d'évaluation de l'école.

Carte d'identité

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
La carte d'identité est obligatoire. Chaque élève doit l'avoir en sa possession et est tenu de la présenter sur demande.	<ul style="list-style-type: none">- Un manquement entraîne un non-accès au service attendu.- En cas de refus de s'identifier, l'élève sera référé au local de retrait.

Divers

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
J'apporte uniquement <u>le matériel nécessaire à mes apprentissages</u> dans la classe.	Les objets non nécessaires seront confisqués pour une période indéterminée.
<p><u>Sont PERMIS à l'intérieur de l'école durant les temps non structurés:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☒ téléphones cellulaires ; ☒ Lecteurs de musique (iPod, MP3, autres) ; ☒ Montre qui communique avec un autre appareil électronique ; ☒ Écouteurs ; <p>L'utilisation de tous les appareils électroniques <u>ne sont pas permis en classe ni lors de vos déplacements dans les corridors pendant vos cours</u> à moins d'avis contraire</p>	<p>Si l'appareil est vu ou entendu durant les heures de classe, il est confisqué.</p>  <ul style="list-style-type: none"> ☒ La 1^{re} fois, l'appareil sera confisqué pour 2 jours (heures d'école) ☒ La 2^e fois, l'appareil sera confisqué pour 5 jours (heures d'école) ☒ La 3^e fois, l'appareil sera confisqué pour 7 jours
Toute photo ou enregistrement audio et vidéo est strictement interdit sans l'autorisation des personnes concernées.	Le contenu (audio et vidéo) sera effacé. L'appareil sera confisqué pour une période indéterminée et devra être récupéré par les parents. De plus, ce geste pourrait entraîner une suspension
L'utilisation de véhicules automobiles ou de motocyclettes est interdite dans le cadre d'un cours.	<ul style="list-style-type: none"> - Communication aux parents. - Reprise de temps.

Laboratoire informatique

<p>Je parle à voix basse. Je demande la permission avant d'imprimer. Je respecte les modalités de contrôle pour l'impression. Je m'abstiens de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manger ou de boire; - d'aller sur des sites non conformes aux règlements et au code de vie de l'école; - de clavarder et de jouer - d'installer des fichiers, jeux ou autres, même de manière temporaire; - de modifier la configuration de l'ordinateur (ex. : papier peint). 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte du droit d'utiliser un appareil informatique pour une période indéterminée. - Confiscation de l'appareil utilisé
--	---

Bibliothèque

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
<ul style="list-style-type: none">- La carte d'identité ou le numéro de fiche est obligatoire pour emprunter un livre.- J'entre sans sac d'école ni sac à main.- Je garde le silence.- Je respecte les modalités d'utilisation des ordinateurs et des emprunts de livres.- Je m'abstiens de :<ul style="list-style-type: none">- manger ou de boire;- d'aller sur des sites non conformes aux règlements et au code de vie de l'école;- de « clavier » ;- d'installer des fichiers, jeux ou autres, même de manière temporaire;- de modifier la configuration de l'ordinateur (ex. papier peint). <p>N.B. Les ordinateurs à la bibliothèque ne sont utilisés que pour des travaux académiques ou de la recherche.</p>	<p>Perte du privilège d'utiliser la bibliothèque, d'emprunter des livres ou d'utiliser les ordinateurs.</p>

Agenda

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
<p>L'agenda est obligatoire en tout temps et doit être conservé intact. En cas de perte, l'élève doit obligatoirement s'en procurer un autre.</p>	<p>Des frais pour l'achat de celui-ci s'appliqueront.</p>

Visiteurs

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
<p>Le stationnement est réservé au personnel et aux visiteurs.</p>	<p>Remorquage Mesure disciplinaire pour les élèves</p>
<p>En toute circonstance, l'école n'acceptera aucun intrus sur son territoire.</p>	<p>Expulsion Mesure disciplinaire pour l'élève ayant fait entrer l'intrus</p>
<p>Tout parent ou visiteur doit OBLIGATOIREMENT se présenter au secrétariat général dès leur arrivée.</p>	<p>Avertissement</p>

3. Je m'engage à respecter l'environnement en le gardant propre, sain et propice à mes apprentissages et à celui des autres.

Propreté/vandalisme

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
<p>Je conserve propres tous les endroits que je fréquente et je prends soin du bien d'autrui en évitant d'abîmer le matériel, le mobilier, les bureaux, les tables, les appareils et l'ensemble de l'immeuble. Les graffitis sont strictement défendus.</p> <p>Je garde le voisinage propre. Quand je porte l'uniforme de l'école, je la représente.</p>	<p>Selon le cas:</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux réparateurs et communautaires; - facturation des coûts; - intervention policière. - Interdiction de quitter le territoire de l'école (suivi-midi)

Utilisation des espaces

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
<ul style="list-style-type: none"> - J'ai la possibilité d'utiliser mes patins à roues alignées, ma planche à roulettes, ma trottinette ou autres <u>durant la période du dîner sur le stationnement des autobus ou au parc Schulz.</u> <p>Le casque protecteur est obligatoire.</p>	<p>L'utilisation de ce matériel sportif en tout autre lieu ou moment entraînera sa confiscation pour une période indéterminée, au même titre que l'absence d'un équipement de protection.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - J'ai la possibilité de jouer au aki uniquement à l'extérieur de l'école ou au gymnase. 	<p>Confiscation du aki pour une durée indéterminée.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Je mange et je bois toujours à la salle de regroupement et à l'extérieur dans les zones désignées (les bouteilles d'eau peuvent être tolérées en classe à la discrétion de l'enseignant). Je peux manger en classe à l'heure du midi, uniquement avec la permission et la présence de mon enseignant. En dehors des heures de classe, je peux circuler aux 1^{er}, 2^e, 3^e étages uniquement pour me rendre aux activités organisées par l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avertissement - Retenue
<p>Je m'abstiens de m'asseoir par terre à l'intérieur de l'école ainsi que dans les cages d'escalier ou sur les tables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avertissement - Mesure disciplinaire

Matériel scolaire

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
<p>Je prends soin de mon matériel (scolaire, pédagogique, sportif, informatique, cadenas, etc.)</p>	<p>En cas de perte ou détérioration, l'élève assumera les frais.</p>

4. Je m'engage à respecter ma personne en utilisant un langage adéquat, une tenue vestimentaire conforme et une attitude positive.

Tenue vestimentaire

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
<p>Tel qu'exigé, je porte la tenue vestimentaire adoptée par le Conseil d'établissement et je m'assure de sa propreté. Le costume est obligatoire sur le territoire de l'école en tout temps. Aucune modification ne sera tolérée. (pli du bermuda)</p> <p>Nous rappelons que la jupe est interdite; cet item ne fait plus partie de la collection en 2019-2020.</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Avertissement consigné dans le dossier de l'élève.2. Courriel aux parents.3. Retenue midi.4. Contrat avec conséquences associées.
<p>Je me rends en salle de classe vêtue de la collection vestimentaire ayant cours.</p>	<p>Local de retrait si refus de se conformer.</p>
<p>Je ne porte pas de casquette, chapeau, foulard, couvrecap ou tout autre article couvrant entièrement ou partiellement la tête, à l'intérieur de l'école.</p>	<p>Confiscation pour une durée indéterminée.</p>
<p>Je m'abstiens de m'identifier à tout ce qui symbolise un gang ou à de la consommation de drogue ou d'alcool.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Confiscation pour une durée indéterminée ou modification de la tenue, selon le cas.- Possibilité de suspension.
<p>Pour des raisons de sécurité, je retire mon piercing si on me le demande. (ex. : éducation physique, atelier de technologie)</p>	<p>Retrait du piercing</p>

Langage

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
<p>J'utilise la langue française et anglaise correctement. En tout temps, je surveille mon langage, je m'exprime correctement, j'e ne blasphème pas (<i>cette règle s'applique également lorsque je dois m'exprimer en anglais</i>).</p>	<p>Un manquement amène un avertissement et peut entraîner une mesure disciplinaire.</p> <ul style="list-style-type: none">- Excuse écrite ou verbale- Suspension interne ou externe

Boisson alcoolisée, énergisante/stupéfiants/drogues

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
Il m'est interdit de me présenter à l'école sous l'effet de boissons alcoolisées ou de stupéfiants. Je ne me trouve pas sur un lieu de consommation.	<ul style="list-style-type: none">- Application du protocole d'intervention en toxicomanie.- Suspension externe.
Il m'est interdit de vendre ou d'encourager la consommation de stupéfiants, de drogues, de cigarettes ou d'alcool, de vapoteuse et de produits associés	<ul style="list-style-type: none">- Application du protocole d'intervention en toxicomanie.- Référence à la responsable de l'encadrement- Possibilité de référence à la direction de l'école pour étude de dossier.- Intervention du service de police.- Confiscation, objets récupérés par le parent
Les boissons énergisantes sont interdites sur le territoire de l'école.	Confiscation

Tabagisme

Je n'utilise pas de produits du tabac, cigarette électronique incluse, sur le territoire de l'école.	<ul style="list-style-type: none">- Retenue et avis aux parents.- Confiscation du matériel
--	---

Objets dangereux

Comportement attendu	Conséquence / Mesure d'aide
Pour des raisons évidentes de sécurité, je n'ai jamais en ma possession d'objet pouvant servir d'arme, engendrer la violence ou causer des blessures.	<ul style="list-style-type: none">- Suspension indéterminée pouvant conduire à l'expulsion.- Confiscation définitive de l'objet.- Intervention policière.

Local de retrait La Ressource

Vocation

- Permettre à tous d'évoluer dans un milieu respectueux et sécuritaire.
- Impliquer l'élève dans une démarche de réflexion.
- Assurer un meilleur suivi des élèves perturbateurs en informant les différents intervenants (parents, tuteur, enseignants, direction).

Motifs d'expulsion

- Manque de respect : impolitesse, arrogance, grossièreté, insolence.
- Perturbe le groupe, empêche le cours de se donner.
- Agressivité, harcèlement, intimidation, refus de collaborer.
- Non-respect des conditions de retour en classe.
- Manquement prévu au plan d'intervention ou contrat d'engagement.
- Tenue non conforme

N.B. Certains de ces motifs pourraient mener à la suspension externe de l'élève et à son retour, il devra être accompagné de ses parents.

Conséquences

- L'élève qui ne se présente pas au local de retrait tel que demandé par son enseignant sera suspendu à l'interne.
- Toute expulsion du local de retrait entraîne une suspension à l'externe.

Gradation

À chaque visite, le parent est informé par courriel

Un grand nombre de visites au local de retrait peut entraîner une suspension à l'interne, une suspension à l'externe ou l'utilisation du service du Tremplin

Ce code de vie est reconnu par tous les intervenants de l'école et adopté par le comité code de vie et le conseil d'établissement. Il constitue la base commune du système d'encadrement qui y est préconisé. Ceci ne destitue pas un enseignant(e) d'une intervention possible en complémentarité.



POLITIQUE DES ABSENCES AUX ÉVALUATIONS

Toutes absences aux évaluations MEES (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur), commission scolaire ou école, tant en cours d'année que lors des sessions plus intensives d'évaluation, doivent être motivées par une pièce justificative :

- maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- décès d'un proche parent;
- convocation d'un tribunal;
- participation à un événement d'envergure, préalablement autorisée :
 - par la direction de l'école pour les évaluations « école » ou « commission scolaire ».

Les pièces justificatives originales doivent être remises au secrétariat de niveau.

Reprise d'évaluation en cas d'absence

- **Évaluation-école et CSRDN**
- ✓ Reprise au moment déterminé par l'enseignant, soit :
 - en récupération du midi (si le temps le permet);
 - en journée pédagogique.

N.B. Si l'élève ne se présente pas à la reprise, il obtiendra la note « 0 » pour ladite évaluation.

- **Évaluation MEES**

Si l'absence est motivée avec pièce justificative telle que mentionnée ci-dessus : une demande d'autorisation d'administrer une épreuve unique à une date ultérieure, accompagnée de la copie de la pièce justificative, doit être transmise au coordonnateur de la sanction des études au **MEES** par le responsable de la sanction de la commission scolaire. Si la demande est autorisée, il y aura reprise aux moments déterminés par le **MEES** (été ou janvier).

Code de vie 2019-2020

École secondaire des Hauts-Sommets

Pour mieux vivre ensemble dans mon école, je m'engage à me conduire en personne responsable et autonome :

1. en respectant mes pairs et le personnel de l'école ;
2. en respectant mon travail d'élève et en étant proactif dans le cadre de mes apprentissages scolaires ;
3. en respectant l'environnement en le gardant propre, sain et propice à mes apprentissages et celui des autres ;
4. en respectant ma personne en utilisant un langage adéquat, une tenue vestimentaire conforme et une attitude positive.

Ces attitudes et comportements me permettront de créer un climat favorable à mes apprentissages afin d'obtenir de meilleurs résultats scolaires.

Ce code de vie est un guide. **Il ne contient pas tout**, mais il contient les principaux éléments que chacun s'engage à respecter pour que la vie dans l'école soit plus agréable.

Signature des parents

Signature de l'élève (à la 1^{re} période –tuteur)

